Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600099-20251215-DELIB2025_77-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

COMMUNE DE BANGOR
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 15 décembre 2025

NOMBRE
DE MEMBRES EN EXERCICE : 14
DE PRESENTS : 13
DE VOTANTS : 14

L'an deux mille vingt-cinq le quinze décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BANGOR s'est réuni salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme HUCHET Annaïck, Maire.

Date de convocation : 8 décembre 2025

Etaient présents : Madame HUCHET Annaïck – Monsieur Sébastien CHANCLU - Monsieur Stéphane SAMZUN - Madame Andrée LOREAL –- Monsieur Eric SAMZUN- Monsieur Pierre-Yves LE GAL –- Madame Evelyne LOREAL -Madame Marie-Christine de la HOGUE – Mme Hélène JUGEAU – Monsieur Franck THOMAS - Madame Marie LIEBENGUTH - Monsieur Eric DELANOE – Madame Valérie LE BIHAN.

Absent excusé ayant donné procuration :
Monsieur Gaël GIRARD à Madame Hélène JUGEAU.

Madame Valérie LE BIHAN a été désignée secrétaire de séance.

DELIB2025-77

OBJET : CONVENTION SERVICE COMMUN « AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE ET REGULATION DES MEUBLES DE TOURISME »

Vu l'article L. 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du comité social territorial du 8 décembre 2025,

VU la convention portant création d'un service commun « habitat et transition » du 19 novembre 2024,

VU le projet de convention pour la création d'un service commun « Améliorer l'Habitat privé et réguler les meublés de tourisme » entre la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer et ses communes membres,

VU le groupement de commande « Information et conseils techniques sur la rénovation énergétique » du 23 juin 2025,

VU le règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage des locaux d'habitation en meublés touristiques de courte durée et instaurant le numéro d'enregistrement,

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600099-20251215-DELIB2025_77-DE

Considérant que le service commun « habitat et transition », prenant fin au 31 décembre 2025 permettait l'instruction des demandes de changement d'usage et le contrôle relatif à la régulation des meublés de tourisme ;

Considérant que le service commun « habitat et transition » a également aboutit à un projet de convention avec l'Agence Nationale de l'Habitat, permettant de bénéficier de co-financements pour la mise en place d'actions relatives à l'amélioration de l'habitat privé et notamment la création de l'Espace Conseil France Rénov,

Considérant la volonté des parties de se doter d'un service commun « Améliorer l'habitat privé et réguler les meublés de tourisme » afin de favoriser l'exercice de leurs missions, de rationaliser les moyens mis en œuvre pour la réalisation du plan d'action,

Considérant que le montant prévisionnel annuel de la contribution au titre de ce service commun est de 8 237 € par commune,

Ainsi exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de création d'un service commun « Améliorer l'habitat privé et réguler les meublés de tourisme » entre la Communauté de Communes et les communes membres ;
- APPROUVE le plan de financement exposé ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération ;
- INSCRIT les dépenses afférentes au budget ;
- AUTORISE Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré à Bangor
Le 15 décembre 2025
Le Maire
Annaïck HUCHET

